

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD255

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« de ses missions »,

les mots :

« des missions de l'établissement public Société des Grands Projets »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.